

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

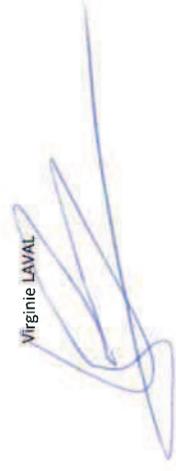
DATE DE LA CFVU	11/10/2018
-----------------	------------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
2018011-01	COMPTES RENDUS	Compte rendu CFVU du 13/09/2018	UNIVERSITE	validation du compte rendu de la CFVU du 13/09/2018	-	-	31	POUR : 29 ABSTENTIONS : 2	Le compte rendu est validé.

A Poitiers le 10 octobre 2018

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL





COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 13/09/2018

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 27 dont la représentante de Mme la directrice du CROUS.

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 13/09/2018	Total
BELLINI	Stéphane		1
BIOLLEY	Jean-Philippe	Donne procuration à PAVAGEAU Stéphanie	1
BON	Amandine		1
BONNEL	Agathe	Donne procuration à HERRAULT Guillaume	1
BOUCARD	Hélène		1
BOUCHALAIS	Alexis		1
BURUCOA	Léo		1
CORET	Muriel	Reçoit procuration de HELBERT David	1
DIRECTEUR DU CROUS ou son représentant		Voix consultative	1
DUBASQUE	François	Reçoit procuration de VIGIER Fabrice	1
FINDING	Susan		1
GAUTIER	Pierrick		1
GIZARD	Anne-Laure		1
HELBERT	David	Donne procuration à CORET Muriel	1
HERRAULT	Guillaume	Reçoit procuration de BONNEL Agathe	1
LAVAL	Florence		1
LAVAL	Virginie	Reçoit procuration de NIBAUEAU Delphine	1
LORTHOLARY	Corentin		1
MICHEL	Julien	Reçoit procuration de THIRIET Nathalie	1
MICHOT	Christian		1
MULLER	Mathieu		1
NIBAUEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PAVAGEAU	Stéphanie	Reçoit procuration de BIOLLEY Jean Philippe	1
ROYOUX	Dominique		1
SEGUIN	François		1

THIRIET	Nathalie	Donne procuration à MICHEL Julien	1
VIGIER	Fabrice	Donne procuration à DUBASQUE François	1
Total général		26 voix délibératives	27

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte - rendu de la CFVU du 5 Juillet 2018
- 2- Le quart - d'heure Etudiants
- 3- Informations générales
- 4- Pour information : Bilan Parcoursup
- 5- Pour information : Bilan Master
- 6- Pour information : Licence générale : les nouveaux arrêtés
- 7- Pour délibération de la CFVU : Charte des examens
- 8- Pour délibération de la CFVU : Règlement des examens 2018-2019
- 9- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Tarifs formation modulaire, FAD et VAP (IAE)
- 10- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Modification du tarif DU FLE
- 11- Questions diverses

La séance commence à 15H00

Virginie Laval énumère les 6 procurations reçues. Elle précise qu'avec 27 élus présents ou représentés, dont la représentante de Mme la Directrice du CROUS avec voix consultative, le quorum est atteint.

L'ensemble des mesures votées par la présente CFVU sont présentées en **annexe 1.00**

1) Approbation du compte rendu de la CFVU du 5 juillet 2018 (annexe 1.1)

Compte rendu CFVU du 05/07/2018
POUR :
CONTRE :
ABSTENTION : Unanimité des présents

2) Le quart d'heure étudiant

Léo BURUSCOA : en licence Economie et Gestion, le changement de maquette poserait des difficultés pour les étudiants qui ont commencé le parcours international et qui ne pourraient pas continuer cette option.

Virginie LAVAL se renseigne auprès de l'assesseur à la pédagogie.

Alexis BOUCHALAIS : regrette que le DU Humanité du juriste soit fermé à la présente rentrée et s'interroge sur le devenir du SUAPS et de la MDE à la rentrée. Virginie LAVAL précise que les arrêtés modifiant le statut réglementaire du SUAPS et de la MDE ne sont pas encore parus officiellement.

Solène Rivière : certains étudiants en 3^{ème} année de licence en SHA ne comprennent pas la suppression de la langue vivante.

Virginie LAVAL rappelle que dans le cadrage voté au CA, les langues ne disparaissent pas mais sont incluses dans le contenu disciplinaire. Elle rappelle que le cadrage c'est 24 heures de langue dans la discipline, effectuées à la fois par les enseignants de langues et les enseignants disciplinaires.

Solène RIVIERE : en SHA, les étudiants ne peuvent plus choisir une langue autre que l'anglais ?
Virginie LAVAL, François DUBASQUE et Dominique ROYOUX répondent que dans les licences de SHA, il est possible de pratiquer en première langue une autre langue que l'anglais.

Solène RIVIERE : le parcours MEEF en histoire est mal compris par les étudiants. Des précisions sont apportées par François Dubasque : en histoire, de nouveaux porteurs et une nouvelle secrétaire générale génère quelques incompréhensions, qui vont disparaître

Solène RIVIERE : en L1 histoire des étudiants sont assis par terre.

3) Informations générales

Les effectifs 2018-2019

En semaine 36, 20 239 étudiants sont inscrits à l'UP, soit une augmentation de 1038 étudiants comparativement à la même période en 2017-2018 (+ 5.4%)

Evolution par composante

	Rentrée 2017	Rentrée 2018	Evolution
UFR Droit et Sciences Sociales	2425	2405	-0.8%
UFR Sciences Economiques	562	579	3%
Institut de Préparation à l'Administration Générale	102	177	73.5%
UFR Sciences Fondamentales et Appliquées	2117	2687	26.9%
UFR Lettres et Langues	1935	2083	7.6%
-UFR Sciences Humaines et Arts	3662	3693	0.8%
Institut d'Administration des Entreprises	652	676	3.7%
UFR Sciences du Sport	1169	1415	21%
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers	347	334	-3.7%
Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financier	78	101	29.5%
Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education	625	649	3.8%
UFR Médecine Pharmacie	2981	2939	-1.4%
IUT 86	1941	1880	-3.1
IUT 16	605	621	-2.6%

La nouvelle offre de formation

La nouvelle offre de formation a été validée par le CNESER (13 OUI, 6 Abstentions) le 10 Juillet dernier. L'UP porte 146 Mentions qui se déclinent en 337 parcours, Diplômes d'ingénieurs et DEUST compris. Ces formations se déclinent par champ de formation comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Champs		SFE	SHLLA	SJEG	ST	SVSS
DUT	Mention	-	-	2	13	-
	Parcours	-	-	3	13	-
DEUST	Mention	-	-	-	-	2
	Parcours	-	-	-	-	2
LP	Mention	-	2	8	16	3
	Parcours	-	4	11	16	4
LG	Mention	-	12	4	6	5
	Parcours	-	62	17	16	12
Master	Mention	4	17	28	14	8
	Parcours	21	45	59	29	17
Diplôme d'Ingénieur	Mention	-	-	-	2	-
	Parcours	-	-	-	6	-
Total Mention		146	4	31	42	51
Total Parcours		337	21	111	90	35

SFE : Sciences de la formation et de l'éducation
 SHLLA : Sciences Humaines, Lettres, Langues et Arts
 SJEG : Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion
 ST : Sciences et Technologies
 SVSS : Sciences de la Vie, du Sport et de la Santé

Pour rappel, tous les documents déposés dans le cadre de l'auto-évaluation et de l'accréditation sont disponibles sur l'intranet de l'université à l'adresse suivante :

<http://intranet.univ-poitiers.fr/votre-universite/conseils-commissions/>



Tous les arrêtés d'accréditation seront regroupés sous une nouvelle rubrique : arrêtés d'accréditation.

Modèle Type de réponse refus Master

Suite à un refus d'admission en M1, une candidate a porté son contentieux devant le juge le 7 août dernier. En lien avec les résultats de ce recours, et afin d'éviter toutes difficultés juridiques, l'UP doit modifier les notifications de refus de candidatures en indiquant clairement les références de la délibération du CA et les capacités d'accueil.

Cette notification est déjà appliquée pour les demandes reçues actuellement, et sera appliquée obligatoirement pour la rentrée prochaine.

La Réforme du Bac

Sans entrer dans le détail de la réforme, le baccalauréat 2021 est marqué notamment par la disparition des filières pour les bacs généraux. L'organisation en série est maintenue pour les bacs technologiques : dès la fin de la seconde, les élèves choisiront leur série qui déterminera leur enseignement de spécialité.

Les enseignements sont constitués :

- d'enseignements communs
- d'enseignements de spécialités
- d'enseignements optionnels

Le bac 2021 entre en vigueur à la rentrée 2019 pour les élèves de Première et à la rentrée 2020 pour les élèves de Terminal.

Les arrêtés et les décrets sont téléchargeables aux adresses ci-dessous :

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037202823&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/16/MENE1813139A/jo/texte>

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037202800&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037202834&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037202882&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret no 2018-614 du 16 juillet 2018 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux enseignements conduisant au baccalauréat général et aux formations technologiques conduisant au baccalauréat technologique
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037202561&categorieLien=cid>

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037202776&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, séries «sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)», «sciences et technologies de laboratoire (STL)» «sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)», «sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)», «sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)», «sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)»
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037202894&dateTexte=&categorieLien=id>

Sur demande du recteur de l'academie, nous allons devoir réfléchir dans le cadre du continuum bac-3 bac +3 aux combinaisons de spécialités attendues pour les formations du supérieur. Cette réflexion devra être menée dans le respect de la volonté politique de l'UP de ne pas déclinier les attendus nationaux en attendus locaux.
 Cette réflexion devra être finalisée pour Novembre 2018.

La liste des enseignements de spécialité pour le bac général est la suivante.

Voie Générale	
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	
Classe de Première	Classe de Terminal
Français	Philosophie Histoire –géographie
Histoire –géographie	LVA et LVB (enveloppe globalisée)
LVA et LVB	Education physique et sportive
Education physique et sportive	Enseignement scientifique Enseignement moral et civique
Enseignement scientifique	
Enseignement moral et civique	
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ: 3 au choix	
Classe de Première : 3 au choix	Classe de Terminale : 2 au choix (parmi ceux déjà choisis en 1ère)

Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre)
Biologie-écologie
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
Humanités, littérature et philosophie Langues, littératures et cultures étrangères
Littérature et LCA
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre
Sciences de l'ingénieur
Sciences économiques et sociales

Echanges avec la salle : les spécialités ne sont pas réparties de la même façon dans les lycées du territoire académique. Virginie LAVAL souligne la difficulté de l'exercice dans le cadre de la politique du Président Yves JEAN qui ne souhaite pas mettre en place des attendus locaux

Echéanciers Partagés

Enfin, Virginie Laval informe les élus de la CFVU de la mise en place d'un échéancier partagé permettant à tous mes acteurs (équipes pédagogiques, assesseur, pôle Formation et Réussite Etudiante, scolarité) de connaître à l'avance les échéances pour mieux s'organiser. Aussi, quatre échéanciers ont d'ores et déjà été partagés :

Calendrier pédagogique 2019-2020 (CFVU du 8 novembre)
Campagne Master (CFVU du 13 décembre)
Campagne Parcoursup (CFVU du 16 Novembre)
Maquettes 2019-2020 (CFVU du 16 mai, sous réserve)

Stéphanie PAVAGEAU : l'échéancier concernant le calendrier pédagogique 2019-2020 est trop tôt, car la nouvelle offre de formation n'a pas encore fonctionné. Virginie LAVAL précise que les marges de manœuvre sont quasi inexistantes, et que la validation de ce calendrier le plus tôt possible est nécessaire, notamment pour les publics en alternance qui sont présents dans de nombreuses formations.

4) Pour information : Bilan Parcoursup

Virginie Laval propose un bilan de Parcoursup au 4 septembre 2018.

Les places offertes à l'UP

A l'échelle de l'établissement, nous disposons de **7408** places réparties comme suit : **3805** places pour les licences identifiées en tension, **3218** places pour les formations identifiées sans tension et **385** places pour les licences sélectives (CMI). Ces places concernent 63 formations dans parcoursup (hors DUT).

Etat des lieux au 4 septembre 2018

Date	Vœux classés	Propositions acceptées sans attente	Propositions acceptées avec attente	Propositions acceptées (avec ou sans attente)	Propositions en attente de réponse	Propositions refusées par les candidats
4 Juillet	26 785	4276	1498	5774	94	13 267
4 sept.		5062	281	5343	9	15 428

Sur les 7 408 places offertes, 5 343 candidats ont accepté les propositions. Il reste donc théoriquement **2065** places vacantes.

Focus sur les formations avec liste d'attente

Nombre de formations offertes sur Parcoursup en Licence	Nombre de formations proposées en période complémentaire	Nombre de formations avec liste d'attente
63	54	8 (+ DEUST)

Au 4 septembre, **8** formations non sélectives avaient encore des candidats sur liste d'attente, auxquelles vient s'ajouter le DEUST, formations sélectives avec 11 candidats sur liste d'attente

Formation	Capacités d'accueil	Prop. acceptées sans attente	Prop. acceptées avec attente	Liste Attente	Dont candidats du secteur
Arts du Spectacle	110	93	16	25	14
Lettres Parcours Sciences Po	55	56	0	35	25
Droit Histoire	30	29	0	8	7
Droit Psycho	60	58	2	17	11
Psychologie	288	275	9	54	12
STAPS Poitiers	270	257	13	168	73
STAPS Angoulême	190	179	11	126	51
Parcours Renforcé Mathématiques	35	34	1	10	7
Total		981	52	443	200

443 candidats étaient toujours sur liste d'attente au 4 septembre 2018 (1042 au 24 Juillet 2018), ce qui représente **1.65 %** des candidatures classées (26 785)

200 candidats du secteur étaient sur liste d'attente, ce qui représente **0.74 %** des candidatures classées

Virginie LAVAL indique que, dans le portail Droit / Histoire, les candidats sur liste d'attente ont été contactés avec une proposition pour intégrer la même mention Droit, mais dans le portail Droit / AES où il reste des places.

Idem pour les candidats sur liste d'attente pour le parcours renforcé mathématiques, contactés pour intégrer la mention mathématiques portail mathématiques / informatique

Echanges avec la salle sur la question des étudiants qui, quelques jours après la rentrée, souhaitent se réorienter : Virginie Laval rappelle que la réorientation est un droit. Pour les filières en tension, il est nécessaire d'articuler la stabilisation des effectifs et l'attention portée aux éventuels décrocheurs. Ces deux points sont sur une temporalité différente, notamment pour les formations comme Droit qui ont quelques places tout en étant en tension. Pour les formations qui ne sont pas en tension, les demandes de réorientation des étudiants doivent être prises en compte.

Muriel CORET : cela pose la question de la hiérarchie des vœux (dont la réintroduction est souhaitée par le SNESUP), et celle de l'accompagnement à l'orientation des élèves / futurs étudiants qui pour elle n'a pas été celle attendue, notamment par manque de moyens consacrés à l'orientation.

Virginie LAVAL : l'ensemble des VP CFVU demande à la ministre la réintroduction de cette hiérarchisation des vœux. Un assouplissement complexe sera peut-être proposé par la ministre : non hiérarchisation des vœux, mais hiérarchisation dans le processus, des vœux laissés en attente, pour redonner de la fluidité.

Muriel CORET : la volonté de ne pas réintroduire la hiérarchisation des vœux correspond à une globalisation des places vacantes qui ne permet pas de donner satisfaction aux étudiants sur leurs vœux.

Les étudiants élus de la CFVU, sollicités, feront un retour lors de la prochaine CFVU du « vécu Parcoursup » des entrants à l'UP

Virginie LAVAL informe que la commission académique de l'enseignement supérieur (présidée par le recteur) a reçu 400 saisines. Les demandes concernent essentiellement des lycéens avec un bac professionnel qui demandaient un BTS. Mme Maumont, représentante du CROUS, présente à la CAES du 7 septembre indique que 58 dossiers restaient sans solution.

Bilan des inscrits au 4 septembre 2018 : Focus sur APOGEE et OUI Parcoursup

Périmètre Parcoursup (hors redoublants)

Au 4 septembre 2018, 87 % des candidats ayant répondu OUI se sont inscrits, soit 4 634 candidats : les pourcentages varient de 54 % à 100 % selon les formations.

Les formations qui affichaient un pourcentage inférieur à 70% au 4 septembre sont les suivantes :

- CMI (54%)
- Portail Histoire de l'Art et Archéologie / Philosophie (54%)
- Portail Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales Espagnol (LLCER Espagnol) / Sciences du Langage (56%)
- Portail Philosophie / Histoire de l'Art et Archéologie (69%)
- Portail Sciences de la Terre / Sciences de la Vie (68%)
- Portail Sciences de la Terre / Physique / Chimie / Sciences pour l'Ingénieur (60%)
- Portail Sciences pour l'Ingénieur / Physique / Chimie / Sciences de la Terre (65%)

Focus sur les DUT

	Capacités d'accueil	Candidats appelés	Inscrits APOGEE (tous confondus)	Liste d'attente
IUT Poitiers	474	453	497	13
I.U.T. Poitiers (site Châtelleraut)	172	168	165	57 (Tech de co)
I.U.T. Poitiers (site Niort)	208	197	201	3
IUT Angoulême	276	273	291	135 (Métiers du multimédia)

Focus sur les places vacantes dans les DUT

	Capacités d'accueil	Inscrits APOGEE
Génie thermique et énergie (Poitiers)	61	52
Mesures physiques (Châtelleraut)	49	41
Réseaux et télécommunications (Châtelleraut)	39	35
Gestion des entreprises et des administrations (Niort)	82	78
Hygiène Sécurité Environnement (Niort)	74	68
Génie électrique et informatique industrielle (Angoulême)	54	50

5) Pour information : Bilan Master (périmètre master 1)

Bilan E-candidats

Le bilan au 4 septembre 2018 est le suivant pour les M1 :

Capacités d'accueil	Nombre candidatures complètes	Avis Favorable	Inscrits APOGEE Hors redoublants	Inscrits APOGEE avec redoublants	Places vacantes
2 996	8141	3612	1583	1947	1049

Le nombre d'inscrits varie considérablement d'une mention à l'autre et d'un parcours à l'autre.

Certaines mentions / Parcours affichent un nombre d'inscrits inférieurs à 10.

Mention DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (non ouverture 2018)

Mention MUSICOLOGIE

Mention PHILOSOPHIE

Mention RISQUES ET ENVIRONNEMENT

MENTION PIF

Parcours Microbiologie et Immunologie de la mention BIOLOGIE-SANTE

Parcours Chimie Organique pour le Vivant de la mention CHIMIE

Parcours Physique - Chimie de la mention CHIMIE

Parcours Automatique et Energie Electrique de la mention ENERGIE

Parcours Gestion et Analyse de Données de la mention Informatique

Parcours Informatique Embarquée de la mention Informatique

Parcours Ingénierie Biomécanique de la mention INGENIERIE DE CONCEPTION

Parcours Systèmes Automatisés et Robotique Avancée de la mention INGENIERIE DE CONCEPTION

Parcours Mathématiques Fondamentales et Applications de la mention MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS

Parcours Statistique et Données du Vivant de la mention MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS

Parcours Physique de la mention SCIENCES DE LA MATIERE

Parcours Physique - Chimie de la mention SCIENCES DE LA MATIERE

Parcours Matériaux Minéraux / International Master in Advanced Clay Science de la mention SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT

Parcours Ingénierie des Objets intelligents de la mention TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES

Parcours Cinéma et Théâtre Contemporains de la mention ARTS

Parcours Littératures et Culture de l'Image de la mention ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS

Parcours Littératures, Arts et Sciences Sociales de la mention ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS

Parcours Internationalisation des TPE/PME de la mention LEA (Non ouverture 2018)

Parcours Multilinguisme, Traduction Appliquée et Economie Culturelle de la mention LEA

Parcours Etudes Hispaniques : Archives, Mémoires et Ecritures de la mention LLCER (complètement mutualisé avec le M2)

Parcours Expertise Historienne, Médiation et Valorisation de l'Histoire de la mention HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE

Parcours Dynamiques des Systèmes Migratoires : Parcours et Espaces de la Migration Internationale de la mention MIGRATIONS INTERNATIONALES

Parcours Allemand, Education musicale, Espagnol, Italien, Sciences Industrielles de l'Ingénieur, Lettres/Histoire/Géographie, Philosophie, Mathématiques/Physique/Chimie de la mention MEEF second degré

Des discussions ont lieu actuellement avec les équipes de direction des composantes au regard des mentions/parcours à très faible effectif.

Saisine Master (masters 1)

Nous avons reçu depuis le 17 juillet 246 demandes de saisine. Rappel : les saisines sont effectuées auprès du recteur de Région (Bordeaux) 145 étaient des saisines d'étudiants d'une licence de l'UP.

DROIT	ESPE	FSS	IAE	L&L	SCIENCES ECO	SHA	SFA	INFO COM
8	28	2	28	20	20	51	56	32

Réponse des composantes									
	DROIT	ESPE	FSS	IAE	L&L	SCIENCES ECO	SHA	SFA	INFO COM
OUI	8	7	2	9	14	3	20	42	14
NON	0	21	0	19	5	17	31	14	18
En attente	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Les équipes pédagogiques ont accepté 119 demandes, soit 48.37%.

Réponse des étudiants									
	DROIT	ESPE	FSS	IAE	L&L	SCIENCES ECO	SHA	SFA	INFO COM
OUI	5	2	2	3	5	2	8	22	0
NON	2	1	0	3	0	0	2	9	6
En attente	1	4	0	3	9	1	10	11	8

Sur les 119 avis favorables, 49 étudiants ont accepté la proposition, soit 41,17%.

Au 13 septembre 2018, 36 candidats titulaires d'une licence de l'université de Poitiers sont sans solution de master. 27 sont titulaires d'une licence de psychologie.

Le rectorat, l'UP et les équipes pédagogiques travaillent ensemble pour tenter de trouver une solution.

Pour les étudiants titulaires d'une licence de psychologie, il ne nous est pas possible de leur proposer le master 1 mention psychologie, car les capacités d'accueil sont atteintes. Nous leur proposons des masters dont les objectifs de formation peuvent correspondre en partie à leur projet professionnel :

Le master Sciences Sociales

Master Pratiques et Ingénierie de la formation, Parcours Formateurs d'Adultes, Accompagnement, Conseil

Mention Information-Communication, parcours Ingénierie, Médiation, e-Education

A ce jour, le 13 septembre 2018 :

16 propositions ont été faites aux étudiants : 4 ont été acceptées par les étudiants, 9 ont refusé la proposition, et 3 n'ont pas encore répondu à la proposition.

Susan FINDING craint que les dossiers atypiques, par exemple, ceux des personnes qui ont interrompus leurs études soient défavorisés dans ce nouveau processus.
Virginie LAVAL : cela dépend des équipes pédagogiques.

En réponse à Pierrick GAUTIER : il faut indiquer aux étudiants qu'il faut candidater dans plusieurs masters, notamment pour avoir le droit de saisine.

Précision apportée à François SEGUIN : les étudiants saisissent le recteur régional de leur académie d'origine, mais ce dernier peut leur proposer une place dans un master d'une autre académie.

6) Pour information : Licence générale : les nouveaux arrêtés (annexes 6.0 et 6.1)

Les deux arrêtés sont parus le 30 juillet 2018 :

- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Ces deux arrêtés s'appliquent au plus tard à compter du 1^{er} septembre 2019.

Ils sont sur le bureau de la CFVU et téléchargeables aux adresses ci-dessous :

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/30/ESRS1820545A/fo/texte/fr>

Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=AC0C7C7E25B59669B8136A7465DB342C.t
plqfr44s_2?cidTexte=JORFTEXT000037291136&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&i
idJO=JORFCONT000037290762](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=AC0C7C7E25B59669B8136A7465DB342C.tplqfr44s_2?cidTexte=JORFTEXT000037291136&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&iidJO=JORFCONT000037290762)

Ces deux arrêtés feront l'objet d'analyses partagées dans plusieurs instances : réunion des assesseurs, pôle Formation et Réussite Etudiante, CFVU du 11 octobre.

7) Pour délibération de la CFVU : Charte des examens (annexe 7.0)

Rappel du cadre adopté par le CA du 16 juin 2017 (validé à l'unanimité):

Périmètre de la charte des examens :

A l'échelle de l'établissement, elle s'applique à l'ensemble des diplômes accrédités, et comporte donc des rubriques génériques communes à l'ensemble des diplômes quelle que soit la composante concernée.

Elle est adoptée par la CFVU, dans le cadre de la politique établissement. Elle régit, dans ce cadre général, les compétences entre les composantes et l'établissement, et doit préciser l'existence de sanctions, si l'étudiant ne la respecte pas.

En réponse à Stéphane BELLINI : s'il n'y a pas de difficultés durant l'examen, le PV doit simplement être signé, éventuellement avec la mention RAS

Article 3.11 : il est confirmé que les surveillants doivent être présents au minimum 15 minutes avant le début de l'épreuve.

Il est précisé pour l'article 4.6 que les AJAC n'existent pas en master. Une dérogation existe pour la dernière année en SFA, car des étudiants sont déjà engagés dans ce processus pour cette rentrée. Virginie LAVAL donne les arguments suivants : pour les masters en tension, la capacité d'accueil ne permet pas l'accueil des AJAC. De plus, d'autres solutions existent : la césure, un stage en laboratoire, etc.

Stéphanie PAVAGEAU : avec la sélection en M1, il serait peut être nécessaire de réfléchir à mettre en place une possibilité d'AJAC ? Virginie LAVAL : cette question ne fait pas partie des priorités à gérer pour l'année prochaine. La question n'est néanmoins pas écartée.

Virginie LAVAL insiste sur la nécessité de piloter l'établissement avec des grands principes généraux, qui permettent de mettre en œuvre une offre comportant 337 parcours

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU

Vu la délibération n°CA-16-06-2017-01 du CA du 16 juin 2017, concernant la synthèse de 7 groupes de travail relatifs au cadrage de l'offre de formation 2018-2021, la charte des examens de l'établissement, pour les diplômes accrédités de l'établissement est soumise à délibération des membres de la CFVU

POUR : 22
CONTRE :
ABSTENTION : 4

Début de la mesure : 01/09/2018
Fin de la mesure : -

8) Pour délibération de la CFVU : Règlement des examens 2018-2019

Rappel du cadre adopté par le CA du 16 juin 2017 (validé à l'unanimité):

Périmètre des règlements d'examens

A l'échelle de la composante, un règlement des examens décrit les principes communs à tous les diplômes, avant d'en décrire les éléments génériques par type de diplôme. Il respecte les textes réglementaires propres à chaque type de diplôme et ne déroge pas aux principes généraux de la charte des examens de l'établissement.

Adoptés par la CFUU, au plus tard un mois après la date de la rentrée officielle de l'Université, les règlements des examens doivent être portés à la connaissance des étudiants. Ils doivent être affichés, et si possible être consultable sur le site WEB de l'UFR et, éventuellement distribués à chaque intéressé, selon les modalités de diffusion propres à chaque composante

Une architecture et un contenu type des règlements des examens ont été travaillés lors de nombreuses réunions multipartites (assesseurs, enseignants, étudiant, services de scolarité), et on produit quatre règlements types commun à l'établissement, dont certaines modalités pouvaient être adaptées par els composantes :

- Règlement des DUT
- Règlement des licences
- Règlements des licences professionnelles
- Règlements des masters

Pour la PACES et les filières de médecine, maïeutique et pharmacie, et les diplômes d'ingénieurs de l'ENSIP, les règlements demeurent spécifiques.

Virginie LAVAL anticipe : l'arrêté licence du 30 juillet 2018 prévoit que les MCC devront à partir de 2019, être présentées en conseil de composantes préalablement à la CFUU.

« Art. 14. – Dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration en application de l'article 6 ci-dessus, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont adaptées à la diversité des diplômes et des parcours de formation. « Ces modalités reposent sur la capitalisation d'unités d'enseignement et des crédits européens correspondants. Dans le cadre de la réglementation propre à chaque diplôme, elles sont arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou par l'instance qui en tient lieu, après avis des conseils de composante. De la même manière, la réglementation de chaque diplôme fixe le cadre dans lequel peuvent être définies des règles de compensation des résultats et, le cas échéant, les autres modalités d'évaluation applicables.

Pour les règlements d'examen et MCC de pharmacie, Mathieu MULLER indique que les représentants étudiants présents à la réunion d'UFR du mois de juillet n'ont pas eu accès aux modifications apportées en séance. Il y a bien eu discussion, confirmée par l'UFR, mais les élus étudiants n'auraient pas eu la version finale.

Il demande des précisions quant au stage qui doit être validé indépendamment des UE.

François SEGUIN apporte des informations : deux projets ont été présentés en UFR, une discussion a eu lieu avec les étudiants et enseignants, puis uniquement avec les enseignants. Un projet a été choisi par les enseignants, plus favorable aux étudiants, et qui comporte des mesures transitoires.

En cas d'absence de vote, ce sont les MCC de l'année précédente qui seront en vigueur.

Proposition est faite par Virginie LAVAL de soumettre les MCC à délibération de la CFUU sous réserve de conformité avec la charte des examens.

François SEGUIN : un arrêté modifiant les études de pharmacie doit être publié incessamment sous peu et pourrait modifier les MCC.

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU

Vu la délibération n°CA-16-06-2017-01 du CA du 16 juin 2017, concernant la synthèse de 7 groupes de travail relatifs au cadrage de l'offre de formation 2018-2021, vu la délibération n° 20180913-03 de la CFVU de ce jour, relative à la charte des examens de l'établissement, les règlements des examens des diplômes accrédités, annexés au présent document, sont soumis à délibération des membres de la CFVU pour l'année universitaire 2018-2019.

Début de la mesure : 01/09/2018
Fin de la mesure : 31/08/2019

UFR Droit et Sciences Sociales

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 1

UFR Sciences Economiques

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 1

Institut de Préparation à l'Administration Générale

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 1

UFR Sciences Fondamentales et Appliquées

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 1

UFR Lettres et Langues

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 1

UFR Sciences Humaines et Arts

POUR : 24
CONTRE :
ABSTENTION : 2

Institut d'Administration des Entreprises

POUR : 25

CONTRE :
ABSTENTION : 1

UFR Sciences du Sport

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 1

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 1

Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financier

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 1

Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 1

UFR Médecine Pharmacie, sous réserve de conformité à la charte des examens

POUR : 15
CONTRE :
ABSTENTION : 11

IUT 86

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 1

IUT 16

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 1

9) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Tarifs formation modulaire, FAD et VAP (IAE) (annexe 9.0)

L'IAE gère de nombreuses formations à distance ainsi que la formation continue pour les diplômés qui sont de son ressort : les tarifs sont dans l'ordre chronologique votés par le CA de l'IAE, puis soumis pour avis à la CFVU, avant délibération du CA de l'université de Poitiers.

Virginie LAVAL, en accord avec Nathalie Martin Papineau, Vice-présidente en charge de la FTLV, informe l'assemblée que l'année prochaine un travail avec l'IAE sera engagé bien en amont pour mise

en cohérence des tarifs de la FC modulaire et de la VAE avec la politique de l'établissement et appliqué par UP&PRO.

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 21/09/2018 :

Vu le CA de l'IAE du 5 juillet 2018, certains tarifs propres aux formations de l'IAE sont soumis à avis de la CFVU avant délibération du CA, selon l'annexe jointe :

- Tarifs Formation Continue à l'UE
- Tarif Formations A Distance
- Tarifs validation des acquis

POUR : A l'unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/09/2018
Fin de la mesure : 31/08/2019

10) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Modification du tarif DU FLE (annexe 10)

Différents CA ont délibéré :

- Sur les principes d'accréditation des formations locales, et notamment le principe de l'autofinancement annuel (sauf pour les formations locales de santé et les préparations à l'agrégation) : CA du 20/10/2017
- Sur les formations locales accréditées (renouvelées, créées, fermées), et sur les droits d'inscription afférents: CA du 8 juin et du 6 juillet 2018.

Pour le DU français langue étrangère (FLE), une rectification d'erreur matérielle est nécessaire : le tarif à l'année, forfait compris est de 2050 euros, et non 2950 euros.

Suite à cette rectification, la liste présentée en annexe, recense :

- Toutes les formations locales accréditées sur la période 2018-2021, sous réserve d'autofinancement annuel (sauf formations locales de santé et préparations à l'agrégation)
- Avec les droits d'inscription adoptés pour deux années universitaires : 2018-2019 et 2019-2020.

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 21/09/2018 :

En complément aux délibérations du CA du 6 juillet 2018, du CA du 8 juin 2018, et vu la délibération n°20-10-2017-04 du CA du 20/10/2017, après examen des dossiers d'opportunité et fiches financières, la liste des formations locales accréditées pour la durée du contrat établissement (2018-2021), et les droits d'inscription afférents sont arrêtés selon le document annexé. L'ouverture annuelle des formations locales est sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation, sauf pour les préparations à l'agrégation. Les droits d'inscription sont arrêtés pour deux années universitaires.

POUR : unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/09/2018

Fin de la mesure : : 31/08/2022 (accréditation), 31/08/2020 (droits d'inscription)

Questions diverses

Hélène BOUCARD informe que le bureau virtuel de la faculté de droit ne fonctionne pas depuis la rentrée.

Prochaine CFVU le jeudi 11 octobre 2018 à La Présidence – Salle des Conseils

La séance se termine à 18 heures.

La Vice-présidente Formation
Présidente de la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

La secrétaire de séance

Christine LOUBET

CR CFVU 13/09/2018 validé CFVU 11/10/2018

